

Chers Parents,

Conformément à l'article 1.4.1 – 5 du Code de l'Enseignement Fondamental et de l'Enseignement Secondaire (circulaire 8866 du 15-03-2023) aucun minerval, direct ou indirect, ne peut être perçu. Cependant, cet article autorise la perception de frais appréciés au coût réel afférents à des services et fournitures. L'école ne retire aucun bénéfice de ces services qui ne pourraient être maintenus sans la participation de tous.

Ces frais se scindent en deux parties : tout d'abord, les frais obligatoires ; ensuite, les frais facultatifs qui sont liés aux services offerts par l'école.

### **1. Frais obligatoires**

Il est demandé solidairement, aux parents, responsables légaux de chaque enfant inscrit à l'école, les frais obligatoires suivants, lesquels ne font l'objet d'aucuns subsides de la part de la Fédération Wallonie Bruxelles.

#### **Activités sportives :**

La natation fait partie intégrante du projet éducatif et pédagogique de notre école. Une participation forfaitaire est demandée à tous. Il s'agit donc d'un exemple type de la mutualisation des frais. Il ne fait pas l'objet d'un remboursement sauf pour les élèves exemptés d'éducation physique sur la base d'une contre-indication médicale grave attestée par un certificat médical et à condition que celle-ci porte au moins sur quatre mois d'affilée.

Ce forfait tient compte d'un certain nombre d'absences (30%). Dès lors, un enfant qui ne participerait pas à quelques cours de natation sera tenu de payer le forfait mensuel.

*Transport, entrée à la piscine.*

*M3 : 22,50 € / mois (toutes les semaines à partir du mois d'octobre)*

*P1 à P4 : 22,50 € / mois (toutes les semaines à partir du mois de septembre)*

*P5 et P6 : 11,75€ / mois (une semaine / à partir du mois de septembre)*

*Si un enfant ne participe pas au cours de natation, le transport vers la piscine lui sera néanmoins facturé.*

#### **Temps de midi**

Les frais d'organisation d'un restaurant scolaire ne sont pas pris en charge par les subventions. Le forfait demandé donne droit à l'occupation des locaux mis à disposition des enfants pour le repas de midi ainsi qu'à la distribution de potage et d'eau ; il comprend également le chauffage, l'éclairage, le nettoyage ainsi que le coût d'amortissement, d'entretien et de réparation du matériel et du mobilier mis à disposition des élèves, de même que les frais de surveillance du réfectoire ou de la cour par des personnes adéquates. Cette partie des frais peut être déductible fiscalement depuis le 1er janvier 2005 pour les enfants âgés de moins de 14 ans. Ces frais étant incompressibles, ils seront dus même en cas d'absence. Si un enfant rentre à son domicile tous les midis, merci d'en prévenir le secrétariat. Celui-ci reviendra à l'école à 13h30 au plus tôt.

*Tarif mensuel : 16,50€ / jour (sauf le mercredi).*

#### **Activités culturelles**

Théâtre à l'école ou en dehors de nos murs, ateliers créatifs, ouverture à la musique et à l'art en général, bien-être et gestion des émotions font également partie intégrante du projet éducatif et pédagogique de notre école.

*Les frais seront de 118,18 € / an maximum à l'Ecole Primaire et de 53,18 € / an maximum pour les classes de l'Ecole Maternelle.*

*Pour couvrir ces frais, une provision de mensuelle par enfant de 10€ à l'Ecole Primaire et de 5 € à l'école Maternelle sera facturée.*

Deux décomptes seront établis (en février & le décompte final en juillet).  
L'éventuelle régularisation interviendra en juillet.

**Sorties, classes de dépaysement** Selon les projets de classe de l'Ecole Primaire

Classes vertes en P1-P2 : +/- 250 €

Classes sciences et sports en P4 : +/- 250 €

Classe de néerlandais : P5 +/- 250 €

Classes de neige : P6 +/- 750 €

Voyage de fin d'études : P6 +/- 120 €

## 2. Frais facultatifs

- Abonnement à une revue pédagogique, un journal...
- Garderie du matin ☒  
Mon enfant arrive entre 7 h et 7h45 : 2,50 €
- Garderie du soir et mercredi après-midi  
L'asbl Promo-sport a la charge de ces périodes de garderie. Les informations de facturation se trouvent sur le site ([www.promo-sport.be](http://www.promo-sport.be)) à l'onglet dédié à notre école.
- Garderie lors des journées pédagogiques :  
La garderie est prise en charge par l'asbl Promo-sport.
  - Repas chauds (Ep & EM) et sandwichs (EP uniquement)
  - Ils sont à commander sur le site du traiteur Ekillibre (<https://commandes.ekillibre.be>)  
Code Pavillon : 2XUYV  
Code Bâtiment Central : QIKU3
- Le t-shirt de gymnastique et le bonnet de bain jaune sont obligatoires.  
Ils peuvent être achetés au prix de 9 € (t-shirt) et 7 € (bonnet) via le web shop de l'école.

La facture mensuelle vous sera envoyée par mail via la plateforme Odo.

Merci de créditer le compte de l'école dans les meilleurs délais.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations et vous prions d'agréer, Chers Parents, nos sincères salutations.

Fabienne Marcelis  
Présidente Pouvoir Organisateur.

**☒☒☒ Talon à remettre au titulaire de votre enfant pour le vendredi 1<sup>er</sup> septembre au plus tard, merci !**

---

Monsieur – Madame .....

parent(s) de .....

classe : .....

accuse(nt) réception de l'estimation des frais scolaires 2023-2024 et déclarent en avoir pris connaissance.

Signature :